

Royaume du Maroc



**Ministère de l'Aménagement du Territoire National,  
de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Politique de la Ville**

**Département de l'Aménagement du Territoire National et de l'Urbanisme**

Secrétariat Général

**Ecole Nationale d'Architecture de Rabat**

**Appel à candidatures**  
**Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine**  
**8<sup>ème</sup> Promotion, 2023-2025**

Les inscriptions à l'Ecole Nationale d'Architecture de Rabat, pour la session 2023-2025, du Diplôme Supérieur en Architecture du Patrimoine sont ouvertes.

La date limite des candidatures est fixée au **22 décembre 2023**. Les candidats sélectionnés seront auditionnés par un jury.

La formation est assurée conjointement par une équipe de spécialistes composée de l'équipe pédagogique de l'ENA de Rabat et les enseignants de l'école de Chaillot (Paris, France). Les termes de cette association sont définis par une convention de partenariat qui lie les deux institutions.

Ce diplôme permet des débouchés dans l'exercice libéral ainsi que dans les administrations et organismes publics ou privés chargés du patrimoine architectural, urbain et paysager, de sa sauvegarde et des études de sa mise en valeur.

Ce diplôme sera cosigné par **l'École Nationale d'Architecture Rabat et l'École de Chaillot Paris**.

**Objectifs de la formation**

La formation s'adresse à des architectes qui recherchent une spécialisation approfondie dans la restauration, la conservation, la mise en valeur, la transformation et la réutilisation des édifices et des centres historiques. Elle se propose de donner les compétences professionnelles, ainsi que les capacités de réflexion et de conceptualisation nécessaires à toute forme d'intervention sur l'existant. La formation doit apporter aux architectes une culture du diagnostic qui leur permettra d'intervenir de façon efficace, dans le respect de l'objet étudié, dans les domaines les plus variés. Elle couvre ainsi l'ensemble du patrimoine architectural, urbain et paysager et fait appel aux connaissances techniques, culturelles, administratives et législatives nécessaires.

## **Modalités des études**

La formation se déroule sur deux années universitaires, à raison de deux jours tous les 15 jours, le vendredi de 14H à 20H et samedi de 9H à 20H, ainsi qu'éventuellement dimanche dans les périodes des rendus. Des ateliers et des voyages d'études au Maroc et à l'étranger sont au programme. La présence aux cours et aux activités pédagogiques de l'école sont obligatoires. Le suivi de la formation permet de conserver une activité professionnelle. Il faut néanmoins pouvoir consacrer un temps important au travail personnel demandé aux élèves. Les frais d'inscription sont de 30.000,00 DHS. Conformément à l'Arrêté fixant les tarifs des prestations de services rendus par l'ENA,

## **Dossier de candidature**

Les candidats doivent déposer un dossier de candidature comprenant:

- Une fiche de candidature ;
- Une copie du diplôme d'architecte ;
- Une lettre de motivation ;
- Un curriculum vitae détaillé ;
- Un dossier présentant les travaux personnels ainsi que des croquis, n'excédant pas le format A4 ;
- 2 enveloppes (16x23cm), timbrées au nom et adresse du candidat ;
- 4 photos d'identité.

Le dossier est à déposer à la Direction de l'Ecole Nationale d'Architecture ou envoi par courrier (le cachet de la poste faisant foi) avant le 22 décembre 2023.

25 élèves seront retenus pour la rentrée en 2023.

## **Calendrier**

- Date limite du dépôt de dossier le 22 décembre 2023 ;
- Audition des candidats sélectionnés par le jury : La liste des candidats retenus sera rendue publique le lendemain de l'audition.
- Informations : [www.enarabat.ac.ma](http://www.enarabat.ac.ma)
- Contact : Mme Mhammedi Mouna  
Adresse mail : [m.mhammedi@enarabat.ac.ma](mailto:m.mhammedi@enarabat.ac.ma)